



les nouvelles de Loire Atlantique

Bimensuel édité par la
Fédération de Loire-Atlantique
du Parti Communiste Français

Numéro 763 - 28 janvier 2004

Prix : 0,38 €

L'ENTREPRISE NOM DE DIEU !!!!!!!

Reçu 5 sur 5



Vite lu



Ce nouveau numéro des Nouvelles, sur deux pages, nous permettra d'intervenir sur le dossier de l'école, dans le cadre du débat national. La table ronde que nous avons organisée autour de ces questions, a réuni des militants qui débattent des questions posées par la politique d'éducation et formulent des propositions concrètes. Nous traiterons également comme à notre habitude, des dossiers d'actualité dans notre département et particulièrement de l'élection cantonale partielle de Nozay. Comme nous l'avons indiqué dans notre précédente édition, nous dévoilons page 8, les réponses à notre jeu de fin d'année en félicitant les gagnants qui pourront venir retirer leur lot à la Fédération.

● Edito

Les premiers jours de janvier montrent déjà ce que va être l'année 2004 : une année d'opposition à une politique libérale du gouvernement Raffarin qui fait de plus en plus mal à tous ceux qui vivent de leur travail ou qui sont exclus de la société.

Les coups portés sont d'une violence jamais atteinte. Du droit à la retraite remis en cause l'année passée, c'est aujourd'hui le droit à la santé, la sécurité sociale entre autres qui sont sur les tablettes du gouvernement. Le statut de l'EDF est d'actualité en vue d'une privatisation prochaine...

Les actions syndicales pour s'opposer à cette politique se développent à l'image de ce que nous venons de vivre à l'EDF, à la SNCF, ou encore dans le monde des hospitaliers. Actions pour la défense des statuts, des entreprises mais aussi sur des questions sociales comme les salaires.

Ces actions sont nécessaires. Nous les soutenons et les Communistes y participent. Toutefois, les vrais réponses que nous pourrions opposer à cette politique, se trouvent dans le contenu qu'il faut mettre en œuvre pour changer radicalement les choses. Nous rencontrons à l'exemple de ce que nous venons de vivre avec l'élection partielle de Nozay, un vrai danger qui consiste à mettre en place une nouvelle alternance et non les bases d'une véritable alternative politique à ce que nous subissons aujourd'hui. Un nouveau Conseiller général de gauche dans notre département, c'est bien, mais cela doit s'accompagner d'une orientation politique qui s'oppose à l'argent, à la puissance de la finance et qui rompt avec les dogmes du libéralisme.

C'est en ce sens que les échéances électorales du printemps prochain avec les cantonales et les régionales en mars puis les européennes en juin, vont être importantes. Le Parti Communiste entend y jouer un rôle important pour élever le débat politique, aborder de véritables propositions alternatives. Il le fera avec ses candidats dans l'ensemble des cantons pour l'échéance départementale et souhaite comme les Communistes l'ont exprimé lors de la consultation, le faire avec les autres formations politiques de gauche lors des régionales si ils obtiennent la place qu'il leur revient dans une liste de large union.

EN BREF

Ça remonte

Selon le dernier sondage Louis Harris concernant la côte de popularité de nos gouvernants, tout irait bien pour notre Premier Ministre qui passerait de 33% à 39% d'opinions favorables nous annonçant à grand fracas, les médias. A regarder de plus près, les choses ne sont pas si simples que cela car, le regain de popularité viendrait en effet, suivant le sondeur, des électeurs du Front National qui s'expriment pour 80% d'entre eux en faveur de Jean-Pierre Raffarin. Si ça bouge c'est plutôt à droite et à droite toute pour être plus précis....

Simple pression

Alain Juppé, lors de la présentation des vœux à la Mairie de Bordeaux n'a pas manqué l'occasion pour mettre la pression sur la justice qui doit se prononcer très prochainement sur le dossier des emplois fictifs à la mairie de Paris dans lequel le Président de l'UMP est le principal accusé. **"Si je suis condamné, a-t-il déclaré, je quitterais la politique"**. Le protégé de Jacques Chirac pour les prochaines présidentielles ne fait donc pas mine pour ne pas être condamné. C'est vrai qu'il ne dispose pas des protections judiciaires de son patron. Tout le monde ne peut pas être Président de la République....

Chercheurs menteurs

Alors qu'ils sont plus de 5000 à signer une pétition pour exiger des moyens publics pour la recherche, le Premier Ministre, lors de la présentation des ses vœux à Matignon, déclare sans aucune honte que les cerveaux de la France sont des menteurs et que les crédits alloués à la recherche publique ne diminuent pas. Quand on connaît la diversité des signataires, le sérieux de ces femmes et de ces hommes qui font l'intelligence de la France, on a quand même un peu de mal à penser que J.P. Raffarin roule sur les bons rails... Croit-il lui-même à ce qu'il dit dans ces moments là...

Solidarité quand tu nous tiens

C'est parti, François Fillon vient d'annoncer que le projet de loi relatif à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées qui prévoit la suppression d'un jour férié pour le financement du plan dépendance vient d'être approuvé par le Conseil des ministres. Les salariés ne disposeront dorénavant plus du lundi de la Pentecôte afin d'aider au financement des mesures destinées à nos anciens. **"Faut pas rêver, même si il ne faisait pas beau cet été, il faudra selon Fillon continuer la solidarité à nos aînés"**.

De vous à moi

Quelle charmante période que celle de ce début d'année où chacun s'applique à adresser ses vœux aux siens, à sa famille, à ses proches. C'est un agréable moment où l'on s'attache à apporter à l'autre, un peu de gentillesse, d'espoir pour demain, l'attente de plus de chance ou de santé; en fin ce qu'il veut, ce qu'il souhaite pour être plus heureux..

Au soir du 31 décembre, j'ai comme beaucoup de Français, à quelques heures de fêter la nouvelle année, regardé le 20 heures sur mon poste de télé. Que diable, j'avais oublié, c'est l'heure les vœux de notre Président de la République.... Je m'installe et je regarde...

Pour une prestation, c'est une prestation, un vrai numéro de claquettes avec une extraordinaire faculté de mettre l'eau à la bouche de chaque Français en lui cachant le bâton que l'on serre dans sa main. Il a parlé d'emploi notre Président, il a parlé de ce fléau qui ronge les hommes et notre société. Il n'a pas dit qu'il fallait s'en prendre aux responsables c'est-à-dire aux patrons non, il a dit qu'il allait s'en occuper.

Méfiance, méfiance, un doute me prend, je me demande soudain à quelle sauce le chômage va être servi... Je m'interroge et m'inquiète sur l'avenir. Aussitôt dit, aussitôt fait, le Président prend les choses en mains. Il s'en occupe et de quelle manière.

C'est la mise en application de l'accord de la CFDT sur les indemnités chômage. Résultat : 250 000 demandeurs d'emploi ne seront plus indemnisés et se retrouvent au RMI.

Les contrats à durée indéterminée, c'est fini. Le MEDEF est en train d'obtenir satisfaction à une de ses plus vieilles demandes, celle de pouvoir faire signer le licenciement du salarié en même temps qu'il signe sa lettre d'embauche. Pour notre Président, la solution aux problèmes de l'emploi, passe par la flexibilité, la mobilité, la précarité. C'est terrible pour l'avenir, s'ils arrivent à leurs fins.

Les vœux ne s'arrêteront pas là. A l'Elysée, à Matignon et dans tous les ministères chaque ministre ira, durant ce mois de janvier, de son couplet. C'est l'annonce de la réforme de la sécu par décret au mois de juillet, c'est l'annonce de plus de répression de la part de Sarkozy, non pas pour les responsables des compagnies aériennes qui, pour gagner plus d'argent, risquent la vie des passagers non, de vous et de moi, c'est l'annonce de la réforme de la taxe professionnelle qui va pénaliser les communes et faire gagner de l'argent aux entreprises...

Et après tout ça me direz vous... au moins on ne pourra pas dire que l'on était pas prévenu de ce qui nous attend durant cette nouvelle année. A moins que l'on mette quelques grains de sable dans la machine libérale.

Y.C.

NOZAY VIRE A GAUCHE

L'élection cantonale partielle du canton de Nozay qui faisait suite au décès du Conseiller général sortant de la majorité départementale, devait se dérouler sans grande surprise. En effet, lors de l'élection de 2001 la droite avait obtenu 73% des voix au premier tour lors d'un duel fratricide qui avait vu Jean GUYON devancer son concurrent Christian de GRANDMAISON.

Le 11 janvier 2004, le scrutin qui n'a réuni que 47% des inscrits, a placé le candidat divers gauche en tête avec 1,5 point d'avance sur le candidat de l'UMP. Ce premier tour, malgré les conditions très particulières dans lequel il s'est déroulé (pas de temps de campagne du fait des périodes de fin d'année) n'a pas empêché Didier POTIRON, candidat présenté par le Parti Communiste Français de maintenir son influence en pourcentage avec 3,14%.

Indiscutablement, ce résultat démontre que les batailles d'hommes à droite en 2001, n'étaient pas cicatrisées et que nombre d'électeurs soutenant la majorité départementale "faisait payer" à Christian de GRANDMAISON ses positionnements antérieurs.

A gauche, la candidature de Gilles PHILIPPOT, présenté comme un homme neuf de terrain, hors de la politique, engagé dans des mouvements altermondialistes...et soutenu par le Parti Socialiste, laissait les électeurs de ce canton traditionnellement à droite "sans trop de risques d'une aventure révolutionnaire".

Toute la question qui pouvait se poser, consistait à savoir si lors du deuxième tour, les choses "allaient rentrer dans l'ordre". Il n'en a rien été puisque le taux de participation au scrutin a été légèrement plus élevé (55,84%) et que l'écart entre les deux candidats s'est creusé, Gilles PHILIPPOT emportant avec 58,74% des voix contre 41,25% à son concurrent de droite.

Cette élection partielle à deux mois du renouvellement de la moitié des sièges du Conseil général qui se déroulera les 21 et 28 mars 2004, modifie la donne. En effet, la droite qui détient de tous temps la majorité au sein de l'Assemblée départementale, n'a aujourd'hui que deux sièges d'avance sur la gauche (28 contre 30 et 1 non inscrit) ce qui laisse pour les élections de mars prochain, de réelles possibilités d'une modification de la majorité départementale.

Il ne fait aucun doute comme l'a souligné immédiatement Michel RICA au nom de la Fédération du PCF dans une déclaration à la presse (voir ci contre) que les politiques de rassemblement à gauche doivent avoir, dans ces perspectives des prochaines échéances, des retombées sur l'ensemble des scrutins y compris pour les élections régionales où le Parti Socialiste n'est pas à l'heure où sont écrites ces lignes, sur des conceptions de constitution de listes dans lesquelles chaque composante de la gauche trouve parfaitement sa place.

Déclaration de Michel Rica

La gauche vient de gagner en la personne de Gilles PHILIPPOT, un nouveau siège de Conseiller général, dans le canton de Nozay. La Fédération de Loire-Atlantique du PCF s'en félicite. Cette victoire permet à la gauche d'aborder dans des conditions plus favorables encore les élections cantonales de mars prochain. Ces élections peuvent en effet faire basculer à gauche le Conseil général, si deux nouveaux cantons sont gagnés. Les Communistes prendront toute leur place dans cette campagne pour y contribuer.

Il s'agit donc, dès à présent, de créer toutes les conditions d'une dynamique pour battre la droite. Le rassemblement des forces de gauche aux élections régionales, qui auront lieu le même jour, nous paraît essentiel dans cette perspective.

Les Communistes y consacrent actuellement tous leurs efforts. Nous souhaitons vivement que l'ensemble des partenaires de la gauche, manifeste les mêmes intentions.

C'est pourquoi, la Fédération de Loire-Atlantique du PCF est surprise du peu d'empressement que met aujourd'hui le PS à concrétiser les conditions de ce rassemblement. Les Communistes sont disponibles pour y travailler dès aujourd'hui afin de permettre une victoire de la gauche aux élections régionales comme aux élections cantonales.

Nantes, le 19 janvier 2004.



Roland Jacquet à Nantes



Vendredi 9 janvier, Roland Jacquet, Trésorier national du Parti Communiste Français était à Nantes à l'invitation de la Fédération de Loire-Atlantique. Dans un premier temps, Roland Jacquet tenait une conférence de presse dans laquelle il soulignait les efforts faits par le PCF pour rendre transparents les financements qui alimentent son activité, pour souligner aussi combien il serait important que le financement public soit plus important. Le Trésorier national soulignait également, l'importance de la souscription qui en 2002 et en 2003 avait permis de commencer à redresser la barre après le séisme des Présidentielles et Législatives.

Ensuite, à 19 heures, Salle de la Manufacture, une trentaine de trésoriers de section et de cellule, participaient à une réunion amicale afin de fêter les bons résultats de la Fédération de Loire-Atlantique qui a recueilli par souscription plus de 118 000€ en 2002 et plus de 40 000€ en 2003. D'autre part, il était intéressant de souligner que depuis la création de l'ADF en 2001, les rentrées de cotisations ont progressé tous les ans.

L'échange qui s'est engagé ensuite entre les participants, a permis de mesurer les besoins financiers à venir : élections cantonales, régionales et européennes. Il a aussi permis de pointer les marges de manœuvre importantes qui existent pour augmenter sensiblement les rentrées financières en développant les liens de proximité avec l'ensemble des adhérents du Parti. Liens d'autant plus importants qu'il s'agit aussi de mettre les Communistes dans le coup pour développer une lutte résolue contre la politique de La Droite, lutter pour d'autres solutions et créer une nouvelle perspective à gauche qui ne doit pas renouveler les erreurs du passé.

La journée se terminait autour d'un pot de l'amitié où les échanges ont pu se poursuivre. Les participants ont apprécié unanimement la clarté de Roland Jacquet et la pertinence de ses interventions. Rendez-vous dans un an pour renouveler l'opération ?



Banquet de la Fédération

Quelques détails intéressants :

Le menu :

Apéritif
Assortiment de terrines de poisson maison
Terrine du chef
Gigot d'agneau dans son jus et sa garniture méditerranéenne
Assiette de fromage
Feuilletine au chocolat et sa crème anglaise
Vin rouge, vin blanc et café.

Le prix :

15€ pour une personne, 25€ pour un couple.

Réservation :

Pour permettre une bonne organisation de la soirée, il est conseillé, pour ne pas dire recommandé, de réserver ses places auprès de sa Section ou de la Fédération.

Transports :

Un service de transport collectif gratuit par car sera organisé à partir de Saint-Nazaire avec déserte sur la Brière. Départ à 18 heures de la section de Saint-Nazaire, place de la Mairie de Trignac à 18heures15. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à la Section de Saint-Nazaire, 02 40 66 08 48 l'après midi.

Le Banquet de la Fédération se déroulera le 6 février à la Halle de la Trocardière à Rezé. Cette initiative annuelle est toujours un moment convivial où se conjuguent le festif et la politique. Cette année encore la tradition se veut d'être maintenue avec une partie gastronomique alléchante et une partie politique qui sera animée par Patrick LE HYARIC, Directeur du journal l'Humanité.

Les quelque 300 convives attendus pourront en ce vendredi soir passer, entre camarades et amis, une agréable soirée lors de laquelle seront présentés les différents candidats aux élections cantonales et régionales de mars prochain.



Droit de grève

Alors que les actions se multiplient dans les services publics contre la politique libérale du gouvernement, les réactions des ministres concernés ne sont pas celles attendues par les personnels en action. C'est ainsi que le Baron Gilles de Robien par ailleurs, Ministre des Transports tire à vue sur le droit de grève plutôt que de s'asseoir à la table des négociations. C'est ainsi qu'il annonce sur Europe 1 à la veille de la mobilisation des cheminots que "sa priorité reste la mise en place d'un service minimum dans les transports publics en cas de grève". "C'est une priorité présidentielle, surenchérit-il, sur laquelle nous travaillerons durant ce semestre".

Un baron heureux

Ernest Antoine Seillière tenait dernièrement son Assemblée annuelle du MEDEF. Une nouvelle occasion pour le patron des patrons de faire le point des chantiers qu'il veut ouvrir en 2004 et des nouvelles demandes formulées par les entreprises auprès du gouvernement. Bien entendu, toutes les félicitations d'usages et pas de formes ont été allouées au gouvernement pour son engagement sur les réformes sociales de 2003 et bien entendu à François Fillon pour son action sur les retraites, l'indemnisation des chômeurs et des intermittents du spectacle et sur la réforme du dialogue social.

Le patron des patrons a poussé le bouchon pour en avoir plus en 2004 trouvant obligatoire d'aller plus loin dans la refonte du droit du travail et des assouplissements, pour plus de souplesse et de flexibilité.

Où va France Télécom ?

L'annonce est tombée tranquillement de la bouche de son Président comme si c'était normal dans une société libérale. France Télécom va poursuivre sa politique qui se traduira pour 2004 par 14 500 suppressions d'emplois dans le monde dont 8 800 en France. Il est nécessaire de rappeler que l'année 2003 s'était déjà soldée par la disparition de 13 100 emplois dans le monde dont 7 700 en France. D'autres annonces ont été faites lors de la prestation du Président de France Télécom concernant la mobilité des agents fonctionnaires vers la fonction publique. Ils devront être 2 200 en 2004 à quitter l'entreprise pour aller dans un ministère ou vers les collectivités territoriales. C'est un pas de plus vers la privatisation déclarent les syndicats.

Promesses socialistes

Les 500 postes d'instits supplémentaires pour notre département qui avaient fait l'objet des 7 semaines d'action des enseignants en 2002 ne viennent pas, malgré les promesses faites en son temps par Jack Lang alors Ministre de l'Education nationale.

En 2002, 150 postes étaient accordés dont 96 étaient annoncés avant la grève. En 2003, 140 étaient attribués. En 2004, 140 sont promis mais ne figurent pas au menu de la carte scolaire départementale. Les syndicats dénoncent l'amputation du plan de rattrapage des effectifs qui avait fait l'objet d'un protocole d'accord après une action dure et longue des instituteurs de Loire-Atlantique.



Le débat national sur l'école a permis à de nombreux parents, enseignants, élèves d'intervenir sur une question importante de notre société. Ce débat, lancé par le Président de la République, aurait pu, avec d'autres moyens, avoir une autre résonance. Les Nouvelles de Loire-Atlantique ont voulu à leur manière intervenir sur cette question et ont organisé une table ronde avec trois enseignants de notre département.

Nous remercions, Marie-Christine DELAHAIE professeur des écoles à l'école élémentaire Jean-Jaurès de Montoir de Bretagne, syndicaliste, responsable départementale du réseau PCF-44 "lutter contre les discriminations à l'école", Catherine GRAVOILLE, directrice de l'école maternelle Jacques Prévert à Nantes et Jean-Yves MARTIN, professeur au lycée Jacques Prévert de Savenay.



NLA - Comment, en tant qu'enseignants, avez-vous vécu le Débat national sur l'école ?

Marie-Christine DELAHAIE : Au sujet de ces débats qui se sont passés dans les écoles, les inspecteurs départementaux ont convoqué un directeur par établissement, qui pouvait être assisté d'un adjoint. Nous avons décidé que c'était tous les collègues, ou rien du tout.

Ma collègue directrice est restée. Elle a juste assisté, mais elle a seulement écouté ce qui se disait sans participer. J'ai fait une déclaration et remis une pétition, et ensuite, je suis allée retrouver mes petits "clients". Car j'ai entendu ce terme là au débat de Saint-Nazaire.

Pour ce débat, c'est le sous-préfet qui a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie pour organiser le débat. Il y avait six représentants de la Chambre de Commerce, entre autres, le PDG de la Raffinerie, l'ancien PDG des Chantiers d'Acremont, et un seul représentant de d'Education nationale, inspecteur en retraite depuis deux ans. J'ai fait parvenir cette pétition, qui a été signée par les enseignants et les parents d'élèves qui protestent contre les conditions déplorables de mise en place de ce débat, par l'administration de l'Education nationale.

Nous y dénonçons l'aspect antidémocratique qui n'autorise que la présence de seulement deux enseignants par école, le directeur et un adjoint. L'inspecteur m'a dit qu'il "m'adressait volontiers la parole, parce que, eux, n'avaient pas eu non plus le droit de faire de déclaration avant".

Notre déclaration disait qu'on n'avait pas été entendu, au printemps, lors des grèves des personnels de l'Education, mais que par contre ils prétendaient régler tout ça, avec l'ensemble de la société, en un débat qui dure à peine deux mois. Le gouvernement organise, dans la précipitation, 15.000 réunions, dont on voit mal comment une synthèse honnête pourrait sortir, avec la perspective de l'élaboration d'une Loi d'orientation pour fin 2004.

Nous craignons l'éclatement du service public, sa mise en concurrence, et une précarité accrue des personnels, et une exclusion plus importante des enfants les plus défavorisés, qui souffrent de l'échec scolaire.

Nous voulons la transformation de l'école, pour la réussite des élèves. Un débat oui, mais à condition que les dés ne soient pas pipés et qu'on nous écoute vraiment.

Catherine GRAVOILLE : Je partage ce que Marie-Christine vient de dire. Je voudrais rajouter que, par rapport aux parents, le débat a été organisé de manière tout aussi antidémocratique, puisqu'il n'y avait qu'un seul représen-

tant de parent par école.

Jean-Yves MARTIN : Au niveau d'un lycée comme le mien, le débat a été subtilement orchestré, pour que d'une part les élèves soient mis de côté. Nous avons souhaité qu'ils puissent être associés au débat : à cet âge ce sont des adultes potentiels, et même parfois des adultes réels. J'avais donc demandé, au Conseil d'administration, que le débat se passe en partie au moins, sur le temps scolaire, une condition sans laquelle les élèves ne pouvaient pas participer : ça a été refusé. Sous prétexte que, si on banalisait des heures de cours pour ça, "ils ne viendraient pas, et ils traîneraient ailleurs". J'ai proposé alors que le débat avec eux se fasse, malgré tout, sur les heures d'ECJS [Education civique, juridique et sociale]. Nous avons ainsi pu faire des débats dans certaines classes, et j'ai observé que les élèves, étant les plus concernés, avaient évidemment beaucoup de choses intéressantes à dire.

Bien qu'en général ce débat soit extrêmement balisé. C'est-à-dire qu'il y a trois thèmes et 22 questions, et dans chaque établissement, on ne pouvait en retenir qu'une par thème. C'est assez arbitraire, et ne peut pas recouvrir ainsi tout le champ des problèmes posés.

En outre, comme chacun peut l'observer, en les lisant sur le site internet du débat national - qui joue un rôle assez important dans cette affaire - qu'effectivement, les questions induisent la plupart du temps les réponses.

Pour le dépouillement, d'une part, il a été dit très clairement par le responsable de la com-



Catherine Gravoille

mission que, de toute façon, quelle que soit l'issue du débat, les conclusions étaient d'ores et déjà tirées, ce qui n'est guère incitatif - et que le but c'est avant tout de trouver des justifications pour la prochaine Loi d'orientation de 2004. D'autre part, il a été, tout de même, donné quelques précisions sur la manière dont tout cela allait être dépouillé. Sur le site internet en question, on va décomposer la fréquence des mots qui auront été utilisés dans le débat. Au final, ce qu'on retiendra de la sorte, ce sont donc les clichés, les lieux communs, allant dans le sens du courant libéral, ce que disait Marie-Christine à propos du vocabulaire utilisé : les "clients", les "usagers". Ainsi, on est dans une privatisation rampante de l'Education nationale, avec l'éducation conçue comme un "marché", ouvert aux "consommateurs", enfants et parents.

NLA - N'y a-t-il que du négatif dans ce débat ?

Catherine GRAVOILLE : Non, car en même temps, avec les syndicats, les personnels, dans l'Humanité, le débat a quand même eu lieu. C'est-à-dire que les gens se sont approprié le débat, en dehors des structures organisées. Et je trouve que c'est un événement très positif.

Marie-Christine DELAHAIE : Je suis allée, une semaine après le débat officiel, à celui qui était organisé par la FSU à Saint-Nazaire. Avec N.Romero, un ancien prof, auteur "Ecole des riches, Ecole des pauvres", il y a eu un débat pendant plus de deux heures. C'était très intéressant. Il s'y est dit plein de choses, qui n'ont pas du tout été entendues lors du débat officiel.

NLA - Au-delà de ce débat, quel est l'état des lieux de l'école aujourd'hui ?

Catherine GRAVOILLE : Je crois qu'aujourd'hui les attaques contre la scolarisation des enfants de deux ans, sont lourdes de conséquences, pour les jeunes enfants, mais aussi, d'une manière plus générale, pour l'école maternelle. Depuis quelques mois, on assiste à une nouvelle campagne idéologique contre l'accueil des enfants de deux ans à la maternelle : est-ce que l'école est adaptée au rythme des tous petits ? Cette scolarisation précoce est-elle positive pour la suite de la scolarité ?

Or, toutes les études le montrent, cette scolarisation des jeunes enfants bénéficie surtout à ceux, j'ai envie de le dire ainsi, qui n'ont que l'école pour réussir. Et bien sûr, on voit surtout là le moyen de récupérer des postes d'enseignants, et une nouvelle fois, de se décharger sur les collectivités locales, puisqu'on demande aux mairies de s'occuper de l'accueil des jeunes enfants, avec les lieux passerelles, les haltes-garderies, les crèches, etc.

La scolarisation des jeunes enfants de moins de deux ans, au niveau national, plafonne à 35 % depuis plus de 10 ans. C'est le pourcentage de la Loire-Atlantique.

Une récente enquête, organisée par le CAREP (Centre Académique de Relance pour l'Education Prioritaire) du département, montre que l'adaptation à l'école maternelle se fait bien lorsque l'école prépare cette rentrée, avec des journées portes ouvertes, des liens avec les haltes-garderies. On voit donc bien que l'école est apte à accueillir les enfants de deux ans, mais bien sûr avec des moyens. Il faut de nombreuses créations de postes, pour alléger les effectifs.

L'originalité de l'école maternelle française, encadrée par des enseignants, ne doit pas être remise en cause par l'Europe libérale, mais doit être un point d'appui pour améliorer l'accueil des jeunes enfants dans toute l'Europe.

NLA - Et pour l'école primaire, quelques mois après le mouvement pour les 500 postes en Loire-Atlantique ?

Marie-Christine DELAHAIE - Je veux partir d'une demande, faite par la FSU : celle d'un maître supplémentaire par école, de plus qu'il y a de classe dans chaque école. C'est déjà une bonne démarche. Avec l'action pour les 500 postes, on a donc eu des postes de remplaçants. Avant, on n'était pas remplacé. On ne s'est donc pas battu pour rien. Cette année, ils n'ont pas pu faire autrement que de nous donner ce qu'avait promis le gouvernement de gauche. Mais, à mon avis, l'année prochaine, il n'y aura pas les postes supplémentaires.

Catherine GRAVOILLE - A la rentrée 2003, certains enseignants n'avaient pas de poste. Cela montre bien que, dans notre département, il est possible de créer des postes budgétaires pour alléger les effectifs des classes, en particulier en maternelle où les collègues ont parfois plus de 30 élèves.

NLA - Et pour l'enseignement secondaire ?

Jean-Yves MARTIN - Le maillon faible actuel du système, c'est bien davantage le collège que le lycée. Concernant les lycées, depuis pas mal d'années maintenant, quelques décennies, on mesure mieux les effets de ce qu'était d'abord la "démocratisation" - toute relative d'ailleurs - et qui est devenue depuis la "massification". Et bien qu'il ait été très cadré, les questions posées par l'accueil de ces "nouveaux" lycéens, sont venues dans le débat, en tout cas dans mon lycée, même si les gens n'étaient pas très nombreux et que tout était fait pour les dissuader de venir. Mais, même avec le petit nombre qui était présent, ça a permis d'avancer un peu sur ces questions.

Concernant l'établissement dans lequel je travaille, un peu spécifique, qui n'est plus "rural", mais plutôt périurbain, le problème qui se pose, c'est l'insuffisance d'éventail de l'offre des filières. Et les ségrégations s'établissent alors,



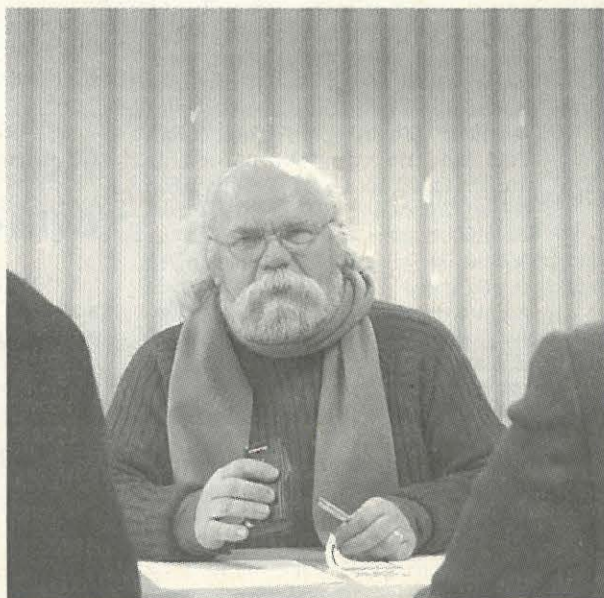
M. Christine Delahaie

en fonction de l'insuffisance de l'offre. A l'échelle du département, il y a désormais des différences très sensibles entre les lycées "prestigieux" de centre-ville, les lycées de la périphérie urbaine proche qui, eux sont beaucoup moins bien considérés, et les lycées dits encore parfois "ruraux", mais qui sont en fait d'un périurbain plus étendu. Il se produit des mécanismes qui organisent l'évasion scolaire vers les établissements mieux considérés, ce qui renforce au final les inégalités sociales.

Sur ces questions, le débat a été organisé pour pouvoir s'appuyer sur des courants d'utilitarisme et de consumérisme qui existent - certains élèves et parents parlent en ce sens, pour des raisons de réussite - mais, au total, il n'est pas sûr que cela soit majoritaire. Il s'exprime plutôt, en profondeur, un attachement à l'école en général, comme lieu, potentiel au moins, de promotion sociale. Et le malaise devient plus palpable sur le fait que les établissements scolaires en général, et les lycées en particulier, jouent trop un rôle de tri social. Pas toujours pris en considération, y compris par les enseignants, mais dont le résultat est là. Le débat ne souhaitait évidemment pas venir sur ce terrain là, et les questions ciblées en ce sens, n'ont cependant pas empêché que lorsque le débat a eu lieu, ces vraies questions soient venues.

Catherine GRAVOILLE - A propos des ZEP, effectivement on a donné plus pour les ZEP. Mais, en réalité, les collèges de ZEP ont beaucoup moins que les collèges de centre-ville en particulier pour la rénovation des locaux. Entre le collège Victor Hugo du centre ville et le collège du Breil Malville, les conditions ne sont pas identiques au niveau de l'aménagement matériel mais aussi en ce qui concerne les options.

Même si les ZEP ont permis d'améliorer les résultats, bien que depuis quelque temps la situation stagne, voire régresse, c'est toute la question de l'urbanisation qui est posée. Et c'est encore plus vrai dans les lycées, où on sent une attraction du centre-ville, une volonté de la part des familles, de choisir le meilleur pour leurs enfants, mais qui se traduit aussi par une ghettoïsation des établissements classés en ZEP.



Jean-Yves Martin

Brèves

Pouvoir d'achat

Selon l'INSEE, en 2003 le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base n'a progressé que de 0,3%. En 10 ans, les revenus financiers du capital ont augmenté 2,5 fois plus vite que les salaires bruts (sources :INSEE).

CAC 40

L'indice CAC 40 de la Bourse de Paris a progressé de 45% depuis janvier 2003 (sources : La Tribune)

Smic

Sur 10 ans, en moyenne, le PIB progresse de 2% par an tandis que la Smic horaire n'a progressé que de 1,4% par an (hausse des prix déduite). Augmenter le Smic de 6% permettrait de rattraper son retard sur la croissance (source : INSEE)

L'emploi salarié

Il a diminué de 40 000 postes en 2003 et le nombre de chômeurs a augmenté de 150 000 sous l'exigence des actionnaires. En 2002 et 2003, les 120 premières entreprises cotées en bourse leur auront versé 40,6 milliards d'euros de dividendes soit plus de 9%. Une augmentation du Smic de 6% (7,6 milliards) est équivalente à 2% des profits d'exploitation et financiers des entreprises.

Au 1er janvier 2004

Le régime actuel d'assurance chômage indemnise 53,7% des chômeurs. Cette proportion sera de 45,3% en 2004. 50% touchent moins de 1097 euros et 10% moins de 510 euros.

L'UNEDIC estime que plus de 600 000 personnes verront leurs indemnités diminuer de 1 à 7 mois. Les associations de chômeurs calculent que dès janvier 2004, 250 000 personnes subiront la baisse de la durée d'indemnisation. 41 000 percevront le RMI (411,70 euros/mois), 40 000 l'allocation de solidarité spécifique (ASS : 406,80 euros/mois). L'ASS à temps indéfini est désormais limitée à deux ans. 150 millions d'euros seront soustraits aux chômeurs en 2004 et 500 millions en 2005.

Recherche

Des responsables d'organismes de recherche et de laboratoires appuyés par déjà plus de 4 000 signataires, dénoncent la " destruction programmée " du système français de recherche, par le gouvernement qui diminue le budget 2004 de plus de 1%. Sur les 1 600 départs en retraite, le gouvernement prévoit la suppression de 550 postes de titulaires au profit de CDD de 3 ou 5 ans renouvelables. Des responsables de laboratoires menacent de démissionner.

RMI - RMA

Le pilotage du RMI est confié au 1er janvier 2004, aux Conseils généraux. Il concernait en 2003, 1,109 millions de personnes et en couvrirait 2,1. Les Conseils généraux devront également mettre en place le RMA. Il est destiné aux personnes percevant le RMI depuis plus d'un an, soit 75% des RMIstes. Tout RMIste sera tenu d'accepter un emploi de 20h minimum avec un CDD de 6 mois renouvelable maximum 2 fois. L'employeur (public ou privé) touchera du département l'équivalent du RMI net (forfait logement déduit) pour un célibataire et lui reversera cette somme augmentée de 130 euros pour atteindre un demi-Smic, soit un total de 545 euros.

Le RMAste ne cotisera que sur la base de 130 euros. Pour ouvrir des droits à la retraite, il faudrait qu'il travaille 160 ans à ce régime.

SUPER PRECARITE

Une nouvelle fois, le MEFEF vient de se faire entendre et voit le Ministre des Affaires sociales répondre positivement à l'une de ses vieilles revendications : flexibiliser encore plus l'emploi grâce à de nouveaux contrats de travail.

C'est à un véritable démantèlement de code du travail que nous avons à faire avec le rapport de VIRVILLE sur lequel le gouvernement va s'appuyer. Le Directeur des ressources humaines de chez Renault préconise en effet dans son rapport de toucher aux pouvoirs des juges sur les questions du droit du travail, des droits des Comités d'entreprises qui verraient leurs prérogatives fondre comme neige au soleil, et l'instauration de nouveaux types de contrats de travail précaire.

L'idée sort tout droit des cartons du patronat qui au début des négociations sur l'assurance chômage en 2000 avait lancé cette proposition de contrat de mission. De quoi s'agit-il ? De la

création d'un nouveau contrat de travail ouvert aux cadres et au personnel qualifié pour participer à la mise en œuvre d'une mission. Ce super CDD serait conclu sans termes précis pour une durée qui ne pourrait excéder 18 mois maximum. Ce genre de contrat existe déjà dans le bâtiment et les travaux publics, avec le contrat à durée déterminé de chantier qui permet à l'employeur de se séparer du salarié à la fin du chantier sans aucune indemnité de licenciement ni de précarité. Nous avons là en termes précis la mise en œuvre par le Ministre des Affaires sociales François FILLON, des vœux du Président de la République sur les questions de l'emploi. Côté syndical, c'est le tollé. Même François CHEREQUE de la CFDT n'accepte pas ce nouveau type de contrat, c'est peu dire...

LES SOLDES CONTINUENT

ML & JEAUX
CONTRATS DE
TRAVAIL AU
RHODIS



SNCF : 3500 suppressions de postes

Le budget 2004 de la SNCF présenté le 26 janvier par son Président Louis GALLOIS, prévoit une diminution des effectifs pour 2004 de 3 500 emplois.

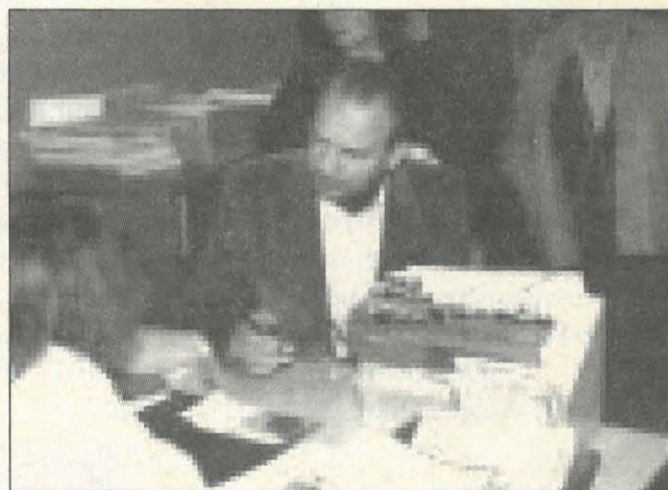
Depuis septembre 2002, ce sont 7 850 emplois qui vont être supprimés. Les raisons invoquées par les dirigeants de l'entreprise s'appuient sur la volonté de baisser la dette actuellement de 250 millions d'euros à 90 millions. Une nouvelle fois, on propose que les salariés et les usagers de la SNCF fassent les frais de la politique libérale du gouvernement. Déjà, en annonçant une augmentation des salaires de 1% pour 2004 après une année de gel des rémunérations, la direction de la SNCF avait fait l'unanimité contre elle. Cette nouvelle annonce risque fort de faire monter d'un cran le mécontentement dans l'entreprise.

Sécu sur ordonnances

Le gouvernement se prépare, comme il s'y était engagé, à réformer la Sécurité sociale dans le premier semestre de l'année. La méthode qu'il va utiliser pour arriver à ses fins, provoque déjà le tollé dans l'ensemble du monde du travail et au-delà pour tous ceux qui sont sensibles à la protection sociale.

C'est par voie d'ordonnances que cette réforme sera opérée, ont déclaré les portes paroles de Matignon. C'est ainsi que le Parlement ne débatera pas de cette importante question qui touche à l'avenir même de notre société. Cette procédure, alors que la droite possède une majorité confortable au Parlement, montre que Raffarin et consorts ne veulent absolument pas qu'un débat public s'instaure sur le sujet. Il ne veut pas connaître ce qu'a été la bataille sur les retraites. D'autre part, c'est durant l'été prochain, en pleine période de vacances, qu'aura lieu la promulgation de ces ordonnances. Un véritable déni de démocratie.

Même si le gouvernement ne se hasarde pas à dévoiler le contenu de sa réforme, la méthode pour y parvenir augure de ce qu'elle va être : un démantèlement en règle. Il s'agit d'ouvrir la voie - comme les déclarations antérieures et la structure du projet de loi de financement pour 2004, qui organise délibérément le déséquilibre financier de ses régimes- à une privatisation de la couverture des soins, sans que les citoyens ni leurs représentants ne puissent dire leur mot. Un nouveau dossier sur lequel il ne peut être concevable de rester l'arme au pied devant les enjeux qu'il représente pour notre société.



Social : Une actualité chargée

Le début de l'année 2004 s'annonce riche en actions sociales. C'est ainsi que plusieurs grands secteurs publics ont annoncé des mouvements de grève dans la deuxième quinzaine de janvier.

Quatre fédérations syndicales des cheminots appellent à une grève nationale (CGT, FO, SUD Rail, FGACC). Les organisations de médecins et les syndicats des agents hospitaliers ont également lancé un mot d'ordre de grève. A EDF, la CGT, la CFDT et FO appellent à des mouvements pour s'opposer à la privatisation. Dans les aéroports parisiens des mouvements de grèves sont également programmés. Le mois de janvier s'annonce fertile au niveau de la mobilisation des salariés contre la politique sociale du gouvernement.

Budget Primitif 2004 du Conseil général : le double langage de la Majorité UMP est démasqué



Bretagne n'a pas adopté le budget primitif 2004, tout en étant force de propositions.

“Votre majorité soutient inconditionnellement le système libéral et vous vous plaignez, vous pleurez sur les conséquences. C'est une lourde menace pour les budgets départementaux, c'est une atteinte aux droits des personnes. Vous les acceptez, pas nous. Nous refusons cet abandon, ce sont là des raisons suffisantes pour refuser votre proposition de budget”.

L'augmentation en cascade des impôts locaux se vérifie.

Monsieur Chirac et Raffarin⁽¹⁾ ont décidé de détricoter les solidarités. L'adoption par la majorité UMP du Parlement de la Loi de finances 2004 réduit les financements indispensables au logement neuf, à rénover et ainsi que ceux destinés au développement des transports publics. C'est aussi elle, qui utilise la mise en œuvre de la décentralisation de compétences, faiblement compensées, pour justifier le désengagement de l'Etat.

Dans ce contexte, l'Intercommunalité tire principalement ses ressources de la Taxe Professionnelle (TP). Pour joindre les deux bouts, les communes n'ont plus la TP comme variable d'ajustement budgétaire pour financer leurs charges, devenues définitives. Sans l'augmentation de la Dotation de Solidarité due aux communes par une Intercommunale soucieuse de garantir ses marges de manœuvre budgétaire, elles sont condamnées à l'augmentation des “impôts ménages”.

En même temps, la Loi de finances 2004, organise une nouvelle baisse des impôts profitant aux plus riches, une hausse du tabac et du gasoil aux particuliers et la barre des 20 milliards d'euros d'allègements des charges patronales vient d'être franchie pour “favoriser le travail”.

Des compétences lourdes de transferts de charges et sources d'augmentation des impôts locaux.

L'analyse formelle des orientations 2004 du budget départemental pourrait faire apparaître des efforts consentis aux plus défavorisés, mais il faut y regarder de plus près. En 2004, les dépenses de solidarités augmenteront de

Certains Conseillers généraux de l'UMP affirment une chose à Nantes et prennent des décisions qui vont les bafouer à l'Assemblée et au Sénat.

C'est la raison profonde pour laquelle Jean-Louis LE CORRE, Conseiller général communiste du Canton de Montoir de

13% par rapport à 2003. La majorité du Conseil général présente l'augmentation des taux de 2.5% impôts locaux comme une provision dans la perspective des transferts de charges de l'Etat aux départements.



La loi relative, aux responsabilités locales, confie au Département la tutelle du RMI/RMA⁽²⁾. L'entretien des routes nationales et les personnels qui y sont affectés lui seront confiés et financés par une part de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP).

C'est pour le salarié “Travailles et tais-toi”

Les décisions prises pour “sauver l'UNEDIC” par le Patronat et trois syndicats vont conduire plusieurs milliers de personnes recevant l'Allocation Spéciale de Solidarité (ASS) vers le RMI, Combien seront-ils pour 2004 ? Alors que ces transferts de charges dépendent de la conjoncture économique, quelles sont les conséquences financières de la mise en place du RMA ? Vous n'en soufflez mots !

Tout d'abord le Revenu Minimum d'activités (RMA) creuse le filon d'une main d'œuvre au rabais, tout en contraignant le bénéficiaire du RMI à accepter un emploi de 20 heures hebdomadaires pendant 3 fois 6 mois. Le Conseil général en charge du dispositif, verse 545€ afin que le salaire “éremaste” atteigne un demi-SMIC. Le salarié ne cotisera que sur la base de 130€, sans pouvoir espérer une meilleure retraite ni bénéficier d'indemnités chômage. A la fin du contrat, sauf s'il est embauché, retour au RMI. Pour la Loire-Atlantique 15 000 personnes seront concernées ce qui représente une dépense budgétaire de 15 millions d'euros en 2004. Lors de précédentes sessions, Jean-Louis LE CORRE avait souhaité connaître l'ampleur des aides aux entreprises octroyées par les collectivités territoriales... “Je n'ai pas eu de réponse”, précise-t-il “mais les financements croisés sont importants sans oublier les dégrèvements et la disparition de la masse salariale du calcul de l'assiette de la TP”.

Pour les personnes âgées et handicapées.

Ensuite par l'adoption d'un barème plus favorable que la loi pour les personnes bénéficiant de l'APA et le choix d'un prix de journée inférieur au coût réel d'une journée en maison de retraite pour les bénéficiaires de l'aide sociale, la majorité UMP du Conseil général a délibérément choisi de reporter la dépense sur les autres résidents.

La CARENE, sur proposition de la commission “Politique de l'Habitat, Politique de la Ville” que préside Jean-Louis LE CORRE a engagé une étude sur l'accueil des personnes âgées et sur le maintien à domicile.

Alors que la loi du 21 juillet 1998 a fait de la lutte contre les exclusions, un impératif national, lors du débat sur le Schéma départemental en faveur des personnes handi-

capées, Jean Louis Lecorre a demandé, après consultations de personnes qualifiées et au constat que les personnes handicapées intellectuelles ou mentales ne peuvent pas bénéficier de compensation, de mettre en place un groupe de travail avec l'ANPE et AGEFIPH pour :

- Déterminer les postes compatibles ;
- Proposer le détachement d'un fonctionnaire volontaire pour accompagner les recrues ;
- Valider un seuil d'embauche à 6% dont la moitié pour les personnes qui présentent un handicap intellectuel ou mental ;

Il a aussi souhaité une mobilisation des services départementaux pour un recours aux entreprises de travail protégé (Centres d'Aide par le Travail).

Enfin, il considère que de nombreux secteurs mériteraient une autre prise en considération dans le budget 2004 pour contribuer à l'épanouissement et au bien être de chaque individu. Force est de reconnaître que nous en sommes très loin.

Pire encore, ces politiques nécessaires sont véritablement bafouées par les choix de la politique libérale, les mesures gouvernementales empreintes de rigueur et d'austérité tout comme le refus de s'engager sur une politique industrielle pour le développement de la Construction Navale. Elles autorisent le Groupe Alstom à restructurer et à placer les Chantiers de l'Atlantique en sous charge en 2004.



En conclusion,

il déclare “Nous sommes ainsi appelés, à court terme, à adopter un budget dans un contexte marqué par une forte dégradation économique. Notre collègue J. Guériau déclare que les Français travaillent dans un cadre réglementaire, mais c'est justement ce cadre réglementaire que la majorité met en pièces. S'agissant du RMI/RMA c'est la cerise sur le gâteau, après avoir été des pauvres sans travail, les allocataires du RMI vont devenir des travailleurs pauvres, salariés” éremastes “pour le montant d'un demi-SMIC, quelle évolution, quel progrès social ?”

Face à cette attitude revancharde, construisons ensemble une alternative crédible et particulièrement avec ceux qui sont victimes de ces choix politiques.

⁽¹⁾ Lors d'une très récente interview à “Europe n°1” précisait : “je suis un patron moderne”

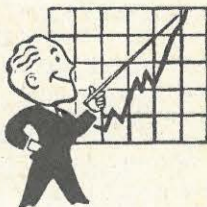
⁽²⁾ Revenu Minimum d'Insertion / Revenu Minimum d'Activités

Débat d'orientation budgétaire 2004 à Couëron

Christian PELLOQUET, au nom du Groupe des Elus Communistes et Républicains, a souligné combien, la maîtrise des dépenses communales est menacée par la politique Chirac/Raffarin :

- Diminution des aides directes aux collectivités justifiées par la “rigueur” budgétaire et décentralisation de compétences et charges ;
- Diminution des impôts sur le revenu pour les plus favorisés ;
- Augmentation des impôts locaux “en cascade” ;

Cela se traduit déjà, d'une façon systématique, par une augmentation des impôts ménages au niveau des communes.



L'augmentation de la Taxe Professionnelle Unifiée et du Versement Transport au niveau de Nantes Métropole, mesures d'équité, que nous avons réclamées depuis plusieurs années, améliorera la marge de manœuvre budgétaire de celle-ci et permettra une redistribution aux communes d'une Dotation de Solidarité Communautaire indexée sur l'évolution des produits de la Taxe Professionnelle.

Pour Couëron, Christian Pelloquet a réitéré sa demande de différencier l'évolution de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti. Les choix libéraux du Gouvernement Raffarin nous imposeront un étalement des investissements au détriment des besoins de la population.

Une réforme de la fiscalité s'impose pour garantir aux communes une marge de manœuvre. La réforme de la Taxe Professionnelle devrait prendre en compte la valeur ajoutée des entreprises afin de décourager les investisseurs qui n'hésitent pas à licencier pour protéger leurs dividendes.

Ça se passe chez nous

Agenda



Plusieurs dates sont à retenir sur vos agendas dès cette rentrée :

• Vendredi 6 février :

le Banquet de la Fédération se tiendra à la Halle de la Trocardière à Rezé avec la participation de Patrick LE HYARIC, Directeur de l'Humanité. Dès maintenant, nous vous proposons de retenir vos places auprès de votre Section ou de la Fédération

• Mars 2004

sera un mois chargé en scrutins électoraux puisque se dérouleront deux élections importantes : les élections cantonales pour 30 cantons renouvelables sur notre département et les élections régionales. Deux tours sont possibles pour chacun de ces scrutins qui se dérouleront les mêmes jours soit les dimanches 21 et 28 mars.

• Juin 2004

Les élections européennes auront également lieu cette année. Ce scrutin dont les modalités pratiques a été modifiée par rapport au dernier scrutin se déroulera le 11 juin 2004.

VERS UNE NOUVELLE INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DE L'HUMA DANS LE DÉPARTEMENT

NLA : Peut-on revenir un peu en arrière et parler du 1er Huma-café ?

Jean-Pierre LANDAIS : En effet, en sortant du Salon de Musique au Lieu Unique le 17 novembre dernier, nous étions tous satisfaits. Le 1er Huma-café organisé à Nantes, et précurseur d'une série que nous avons prévue s'étendant sur 2 années, a bien rempli sa mission. Sur un sujet plutôt spécialisé, il a réuni une bonne trentaine d'auditeurs très réactifs et quatre intervenants – historiens et témoins – chaleureux et spontanés. Que soient remerciés ici et à nouveau Alain Bergerat, Michel Kervarec, Jean-Yves Martin et Yann Vince. Chacun a su donner à cette rencontre-débat un caractère convivial, bien documenté fort intéressant et parfois pittoresque avec de nombreux échanges et questionnements d'une grande qualité.

NLA : Justement, en sait-on davantage sur "ce qu'il reste du Jules Grandjouan, artiste révolutionnaire, créateur de l'affiche politique en France, dans la mémoire nantaise" ?

JPL : Au fond, il faut bien regarder la réalité en face : ... pas grand-chose. Nantes, pour faire court, est, semble-t-il, passée à côté de plusieurs occasions qui se sont réellement présentées de faire une place méritée à Grandjouan parmi les Nantais célèbres. Et ce, pas grand-chose, se serait sans doute doucement évanoui, s'il n'y avait eu le retentissement de la grande et belle exposition au Château des Ducs de Bretagne à laquelle nous avons appelé à une visite "militante" un certain mercredi d'avril dernier.

Et puis, il reste encore bien des zones, peu ou pas du tout connues, de l'existence et des opinions de Grandjouan depuis son retour dans sa ville natale, au début de l'Occupation, jusqu'à sa mort en 1968. Par exemple a-t-il connu des résistants, des combattants clandestins ? Si oui, lesquels ? Comment a-t-il vécu les événements sociaux et politiques de l'après-guerre ?

NLA : Il reste donc encore de la place pour des recherches historiques et ... peut-être pour initiative municipale !

JPL : Effectivement, on peut encore souhaiter que Nantes pérennise publiquement son attachement aux valeurs défendues par Grandjouan avec acharnement, car ce que le public a pu découvrir lors de l'expo avec sans doute pas mal d'étonnement, c'est l'extraordinaire actualité en 2002 d'une œuvre qui date quand même de près de 100 ans !

NLA : Et pour la suite ?

JPL : L'Huma-café N°2 devait avoir lieu le lundi 23 février et être consacré au "Débat National sur l'Avenir de l'École" qui se déroule depuis le 17 novembre et doit durer jusqu'au 15 janvier. Nous avons pensé qu'il ne fallait pas refaire le débat, mais en avoir une approche un peu particulière en demandant à ceux qui ont la charge professionnelle d'en rendre compte et/ou de l'analyser, de dire, en introduction au débat, ce qu'ils ont vu, entendu, perçu, retenu. Malheureusement, peut-être à cause du fait que le débat officiel soit encore cours et que la date que nous avions choisie ne laissait pas le temps de "souffler" suffisamment, plusieurs des 7 intervenants sollicités (journalistes et universitaires) n'ont pu confirmer leur disponibilité. Nous avons donc décidé de repousser éventuellement notre rencontre-débat sur ce sujet au Lundi 15 Mars 2004.

L'Huma-café N° 2 (dans l'ordre) sera donc celui qui verra Luc Vigier, jeune enseignant à l'Université de Poitiers, venir nous parler d'"ARAGON, témoin de son temps" le LUNDI 23 Février 2004 à 20H30. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je terminerai en souhaitant à tous les lecteurs des Nouvelles, une Bonne Année 2004 en se battant pour donner à notre journal L'HUMANITE un rayonnement, une diffusion et une audience à la hauteur de son talent, toujours plus affirmé.

Résultat du jeu "la vigne et le vin"

Vous avez été nombreux à participer au jeu que nous avons lancé au moment des fêtes de fin d'année pour tester votre connaissance sur les vins.

Comme nous vous l'avions promis, voici les réponses.

Plusieurs dizaines de nos lecteurs ont trouvé les bonnes réponses et se verront remettre un lot disponible à la fédération. Bravo à toutes et à tous pour vos connaissances sur les vins de nos terroirs.

Question 1 : le Tautavel est un vin de la région de :

- a) La Provence
- b) Les Côtes du Rhône
- c) Le Languedoc-Roussillon

Question 2 : en quelle année, l'appellation Pessac Léognan AOC fut-elle créée ?

- a) 1937
- b) 1955
- c) 1987

Question 3 : 6 communes ont l'appellation "Sauternes", chassez l'intrus

- a) Sauternes
- b) Fargue
- c) Bommes
- d) Cérons
- e) Barsac
- f) Preignac

Question 4 : un vin madéré est :

- a) un vin originaire de l'île de Madère
- b) un vin oxydé
- c) un vin mousseux

Question 5 : les vignerons connaissent le BOTRYTIS CINEREA, il s'agit de :

- a) une levure
- b) un champignon
- c) un insecte

Question 6 : il favorise :

- a) la pourriture noble
- b) le goût de bouchon
- c) la fermentation du vin

Question 7 : parmi ces vins, lequel n'est pas originaire de Savoie ?

- a) Chignin
- b) Crépy
- c) Givry

Question 8 : dans le Bordelais, combien contient une impériale ?

- a) 4 litres
- b) 6 litres
- c) 8 litres

Question 9 : de qui est l'expression : "il y a plus de philosophie dans une bouteille de vin que dans tous les livres ?"

- a) Victor HUGO
- b) RABELAIS
- c) Louis PASTEUR

Question 10 : en 1907, quel régiment refusa de marcher contre les vignerons du Midi, en révolte ?

- a) le 17ème régiment d'Infanterie
- b) le 20ème régiment de Cavalerie
- c) le 5ème régiment du Génie

Abonnez-vous
aux Nouvelles

10 euros
pour l'année

Vous recevrez les Nouvelles, vous apprécierez son contenu.

Pour contribuer à sa parution, à son amélioration, abonnez-vous pour 10 euros l'an, libellez vos chèques à PCF - Fédération de Loire-Atlantique
41, rue des Olivettes - 44000 NANTES

NECROLOGIE

Notre camarade Maurice LAREDO de la Cellule LE PAIH de Nantes vient de nous quitter à l'âge de 88 ans.

Instituteur honoraire, il était vétéran du Parti Communiste Français. Si une longue maladie l'écarta hélas d'une présence au sein de la Cellule, son idéal communiste se manifesta sans faille par de nombreuses interventions écrites et téléphoniques pour la défense de la paix et de la justice.

Les responsables de la Cellule, de la Section de Nantes et de la Fédération présentent à son épouse ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances.